

Pêche électrique : accord pour une interdiction en 2021

[Le Parisien](#) Le Parisien avec AFP

Le Parisien 14 février 2019

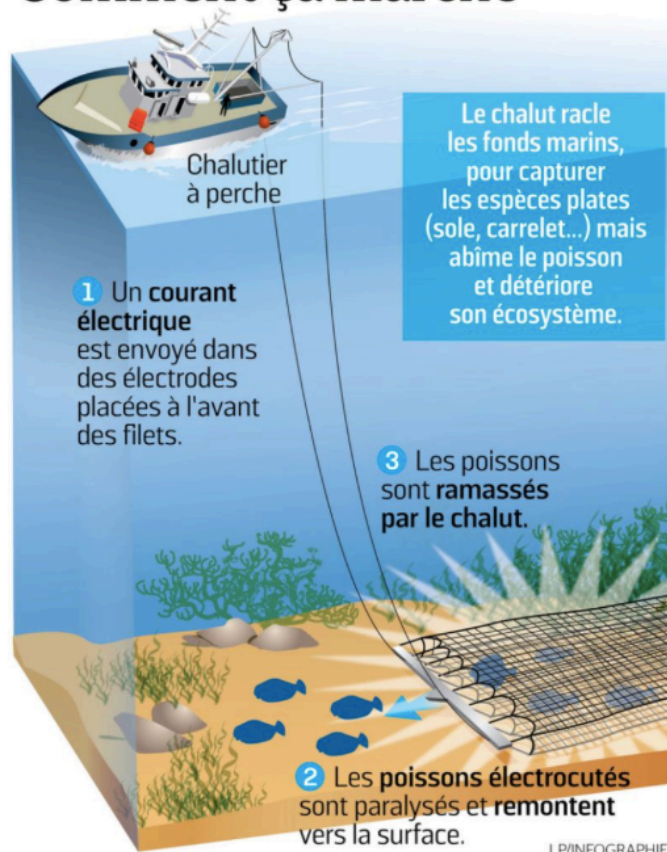
Les négociateurs européens ont trouvé un terrain d'entente. Mais plusieurs étapes restent à franchir.

C'est un pas supplémentaire vers l'interdiction de la pêche électrique au sein de l'Union européenne. Les négociateurs du parlement et des Etats membres se sont entendus pour interdire la pêche électrique à partir de l'été 2021, a annoncé mercredi la Commission européenne.

Il s'agit d'«introduire une interdiction de l'utilisation de matériel de pêche électrique à partir du 1er juillet 2021». Il est également prévu la possibilité pour les Etats membres d'«interdire ou restreindre» immédiatement cette pratique dans ses eaux territoriales.

La pêche électrique consiste à envoyer une décharge au fond de l'eau et à faire remonter les prises ainsi engourdies. Mais cette technique fait des ravages sur l'écosystème et abîme, en plus, les poissons pêchés. Elle n'est autorisée que sur dérogation.

Comment ça marche



Le texte négocié doit encore être validé par le parlement européen réuni en séance plénière. Il doit aussi obtenir l'accord du Conseil européen, c'est-à-dire les chefs d'Etats ou de gouvernement des pays membres de l'Union.

Pratiquée principalement aux Pays-Bas

Il y a un an, le parlement a pris position contre cette pratique controversée, pratiquée à la faveur d'une dérogation accordée à titre expérimental à 5% de la flotte. Dans les faits, elle est pratiquée principalement aux Pays-Bas. La France, dont les pêcheurs ont manifesté à plusieurs reprises à ce sujet, a rapidement apporté sa voix contre la pêche électrique.

LIRE AUSSI > Pêche électrique : une ONG demande des comptes à Bruxelles
«La négociation n'a quasiment porté que sur la date de l'interdiction. Plus personne ne remettait en cause son principe», a souligné Claire Nouvian, fondatrice de l'ONG Bloom, à la pointe de la campagne contre la pêche électrique.

Bloom a appelé la France à interdire «sans plus attendre la pêche électrique dans ses propres eaux». «Au gouvernement français de (...)

[Lire la suite sur LeParisien.fr](#)